

Brève de presse



Le 17 décembre 2025

Maintien du taux de cotisations AGS malgré une activité record du régime

L'Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés (AGS), acteur clé du soutien aux salariés des entreprises en défaillance, annonce le maintien du taux de cotisations, malgré le contexte actuel de forte activité du régime.

Cette décision reflète l'engagement de l'AGS à stabiliser les charges financières des entreprises tout en assurant une gestion efficace de la protection sociale et de l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Le taux de cotisation est fixé chaque année par le Conseil d'administration de l'AGS et reste à 0,25 % de la masse salariale en 2026.

Contact presse :
presse@delegation-agss.fr